



PRÉFET DE L'AVEYRON

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement

Commune de PRADES DE SALARS

Par arrêté préfectoral n° 2014057-0020 du 26 février 2014 le préfet de l'Aveyron a prescrit l'ouverture d'une consultation publique, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC des SEGALIS pour l'exploitation d'un élevage de porcs de 2115 animaux équivalents situé Moulin de Métallis sur le territoire de la commune de PRADES DE SALARS ; activité répertoriée sous la rubrique 2102-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette consultation se déroulera du 24 mars 2014 au 19 avril 2014 à la mairie de PRADES DE SALARS où le dossier d'enregistrement et le registre de consultation publique seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie soit les **lundi, mercredi et vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30**.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet par lettre ou par voie électronique à l'adresse réservée pref-icpe@aveyron.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché **quinze jours au moins** avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de PRADES DE SALARS.

Le même avis sera affiché par l'exploitant sur les lieux d'implantation du projet durant **quinze jours au moins** avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci.

Par ailleurs, cet avis accompagné de la demande de l'exploitant seront publiés sur le site "internet" de la préfecture de l'Aveyron dans les mêmes conditions de délai que celles fixées ci-dessus.

A l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir sera une décision d'enregistrement, assortie le cas échéant de prescriptions particulières, ou un refus.